



Direction de l'Industrie, des Mines et de  
l'Energie  
Service des Mines et Carrières  
1 Ter rue Unger  
BP M2  
98 849 Nouméa Cedex

Nos Ref: 2021 0709-77

**Objet : Porter à connaissance ICPE\_Relocalisation des épaississeurs du projet Lucy**

Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier, je vous prie de trouver ci-joint, conformément à l'article 415-5 du Code de l'environnement, le porter à connaissance relatif à la relocalisation des épaississeurs du projet Lucy.

Ce porter à connaissance s'effectue au titre de l'arrêté n°3690-2017/ARR/DIMENC du 29 novembre 2017 autorisant l'exploitation des installations de l'unité d'assèchement du résidu, dite « usine DWP2 », situé à Goro sur la commune Yaté.

Le porter à connaissance comprend une description des changements qui seront apportés au projet Lucy.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Michel N'Guyen  
Responsable permis



Immeuble Malawi - 52, av Mal Foch - BP218  
98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie  
Tél : 00 (687) 23.50.00 - Fax : 00 (687) 23.52.61

PJ : Porter à connaissance relatif à la relocalisation des épaississeurs du Projet Lucy